

MAIRIE
DE
CRAPONNE SUR ARZON



HAUTE-LOIRE
43500

Tél. 04 71 03 20 03
Fax 04 71 03 36 16

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

26 JUILLET 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le conseil municipal, après avis favorable de la CAO, a choisi :

- le maître d'œuvre pour la restauration d'un ancien immeuble sis 7 rue Sainte-Marie et la réhabilitation du bâtiment la grenette ;
- l'entreprise qui fera les travaux de voirie pour le programme 2016-2018 suite à l'analyse réalisée par la maîtrise d'œuvre BE-IE ;
- les sociétés d'assurances pour : dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile et auto-mission et protection juridique après analyse faite par GINKO RISK.

Il a été décidé d'adhérer au projet WIFI 43 du conseil départemental de Haute-Loire, à l'EPF-SMAF Auvergne.

L'adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des marchés publics coordonné par le CDG43 a été votée à l'unanimité.

La proposition de vente de la parcelle AZ 122 par les consorts Best a été autorisée. Les travaux d'assainissement route de Retournac et la mise en séparatif du réseau EU, EP, et réseaux secs ont été attribués au groupement Bouchardon TP et Eyraud TP. Une participation financière auprès des services de Département a été demandée.

La vente d'une partie de la parcelle AX 271 de 90 m² au profit de la communauté de communes du Pays de Craponne aura lieu moyennant l'euro symbolique.

Le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel ORPHEE pour la médiathèque est renouvelé jusqu'au 31/12/2018.

Le projet de fusion de sept syndicats des eaux est approuvé à l'unanimité.

Comptes rendus divers.

Laurent MIRMAND
Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON

